

11. CECR

De la théorie...

1. En 1994, la France signe avec 8 pays (dont l'Autriche, la Grèce et la Suisse) l'« Accord partiel élargi » du Conseil de l'Europe. De cet accord, aujourd'hui ratifié par 33 États membres, naît, en 1996, le *Centre européen pour les langues vivantes* (CELV) qui est installé à Graz en Autriche. La mission du CELV, dont les activités sont complémentaires à celles de la *Division des politiques linguistiques* – organe du Conseil de l'Europe chargé de l'élaboration de politiques et d'outils de planification politique en matière d'éducation aux langues –, est de promouvoir des approches nouvelles dans le domaine de l'éducation aux langues, en mettant en œuvre et en diffusant de bonnes pratiques.
2. Dans cette optique paraît, en 2001 (année européenne des langues), la version finalisée du *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer* (CECR), un référentiel passé pratiquement inaperçu à sa publication mais devenu rapidement un instrument incontournable.
3. Comme l'indique son titre, l'ouvrage « offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe. Il décrit aussi complètement que possible ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer ; il énumère également les connaissances et les habiletés qu'ils doivent acquérir afin d'avoir un comportement langagier efficace. La description englobe aussi le contexte culturel qui soutient la langue. Enfin, le *Cadre de référence* définit les niveaux de compétence qui permettent de mesurer le progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie ». (Chapitre 1 § 1.1).
4. Outil de référence en matière d'enseignement des langues, le CECR est aussi un instrument politique, culturel et économique qui vise en priorité à *outiller* tous les Européens face aux défis représentés par l'intensification de la mobilité internationale, le renforcement de la coopération dans tous les domaines (éducation, culture, science, commerce, industrie), à *promouvoir* la compréhension et la tolérance mutuelles, le respect des identités et de la diversité culturelle par une coopération plus efficace, à *répondre* aux besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle en développant sensiblement la capacité des Européens à communiquer entre eux par-delà les frontières linguistiques et culturelles. (Chapitre 1).
5. Le CECR n'a aucun caractère dogmatique. C'est « un outil de réflexion et non une liste d'affirmations définitives sur l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. Il est par définition évolutif. À la limite, il est à réécrire en permanence. » (sito : M. Boiron, 2006).
6. Le CECR est donc, sans conteste, un référentiel de qualité promis à un bel avenir. Cependant, malgré ses qualités incontestables, certaines attentes ne sont pas satisfaites par l'ouvrage, comme l'ont souligné les participants au forum 2006 organisé au CAVILAM de Vichy : le Cadre n'a rien à dire sur la pédagogie ; il n'est pas fait pour tous les publics (les enfants ou les migrants par exemple)... Il n'en reste pas moins, comme l'a souligné J.P. Beacco au cours de ce même forum, qu'il répond historiquement à un tournant dans l'enseignement des langues : « on ne pouvait plus se contenter d'un certain laisser-aller qui était devenu à la longue contre-productif et organiser des formations avec des fonctions, du ludique et de la motivation ». (sito : les pages pro de FLE. fr Compte-rendu Vichy 2006).

...à la pratique

1. Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* comprend 9 chapitres :
- Chapitre 1 : la présentation du CECR dans son contexte politique et éducatif.
 - Chapitre 2 : l'approche retenue.
 - Chapitre 3 : les niveaux communs de référence.
 - Chapitre 4 : les catégories nécessaires à la description de l'utilisation de la langue par l'apprenant-utilisateur.
 - Chapitre 5 : les compétences de l'apprenant-utilisateur : compétences générales et compétences langagières.
 - Chapitre 6 : les opérations d'apprentissage et les options méthodologiques pour l'enseignement et l'apprentissage des langues.
 - Chapitre 7 : les *tâches et leurs rôles dans l'enseignement des langues.
 - Chapitre 8 : conception de curriculum, mise en place d'échelles et de niveaux.
 - Chapitre 9 : les diverses finalités de l'évaluation et les types d'évaluation.

(Sito : ANLCI : *Référentiels et outils d'évaluation des compétences de base*)

2. Le Cadre, publié à l'origine en anglais, existait en 2006 en 36 versions linguistiques (allemande, espagnole, française, hongroise, italienne, portugaise, tchèque, etc.). La version française (www.didierfle.com) est accompagnée d'un DVD de productions orales illustrant, pour cette compétence, les niveaux définis par le Cadre.

3. Sa diffusion comme « outil de référence entraîne avec elle la création d'outils pédagogiques concrets pour l'enseignement du français : l'élaboration et la rédaction de référentiels correspondant à l'échelle des niveaux définis dans le CECR ; l'étalonnage des tests de vérification des connaissances dans les langues par rapport à l'échelle des niveaux ; la transformation des examens nationaux français : DELF, DALF et maintenant DILF ; l'introduction systématique des objectifs et niveaux du CECR dans les manuels européens d'apprentissage et d'enseignement des langues ». (Sito : M. Boiron, 2006).

4. Dans leur création d'outils pédagogiques, les utilisateurs pressentis (rédacteurs de programmes, de référentiels, concepteurs de méthodes, de manuels) trouvent dans le Cadre matière à réflexion. Par exemple, un auteur qui écrit un manuel destiné à des débutants se réfère au premier niveau de référence, le niveau A1.

À l'oral, en production, le référentiel lui propose comme objectifs : « Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter... Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions. »

À l'écrit, en production, les objectifs suivants : « Je peux écrire une carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel. »

Testez vos connaissances

Cochez la bonne case

	Vrai	Faux
1. Le CECR vise à rapprocher linguistiquement et culturellement les Européens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Le CECR version française permet de rédiger un manuel en espagnol langue étrangère.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les utilisateurs pressentis doivent suivre à la lettre ses recommandations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Tous les publics d'apprenants sont pris en compte par le CECR.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>